



Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Leudelange

Exercice : 2024

Date de création : 14.12.2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



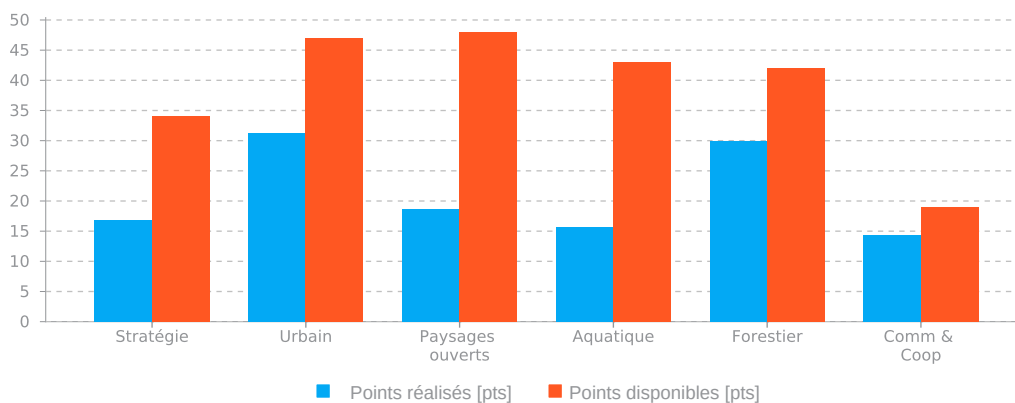
klima
agence

Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

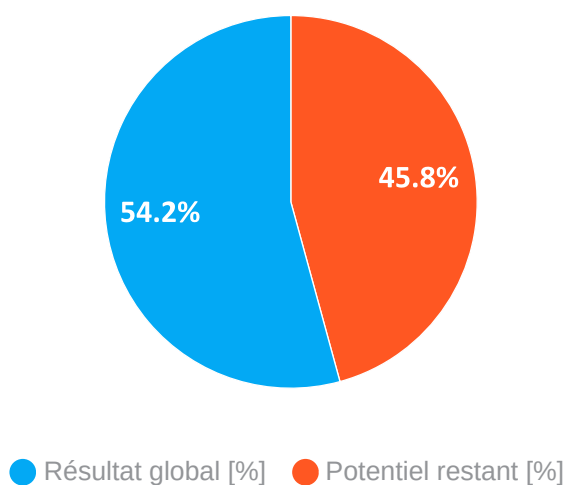
Points obtenus : 126.4

Pourcentage : 54.25 %

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.D_lib_ration_1.1_strat_gie.pdf
 - 2.1.1_Strat_gie sans d_lib_ration.pdf

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0,64 %
- Numérateur : 812561.43
- Dénominateur : 1.2655013731E8
- Points : 1.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.2 Detail.pdf
 - 2.1.2 Leudelange.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Welche Leistungen wurden im Rahmen der "consultance externe et d'expertise" erbracht? Was wurde im Rahmen der "Révision PAG" berücksichtigt? Die SUP ist nicht anrechenbar.
 2. Réponse de la commune :

Die Details zu den gefragten Ausgaben wurde ins Siginova hochgeladen. Da die SUP bereits in anderen Gemeinden anerkannt wurde stellt sich die Frage warum dies für die Gemeinde Leudelange nicht akzeptiert wird.
 3. Avis final :

Anscheinend hatte ich den Punkt bezüglich der SUP falsch in Erinnerung, wenn dieser üblicherweise anerkannt wird. Die übrigen Details der externe Expertisen wurden nachvollziehbar erläutert.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.3)

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1.2655013731E8
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Da keine Convention im klassischen Sinne existiert habe ich als Nachweis das Dokument "Arrêté grand-ducal du 23 avril 2018 portant approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal pour la Conservation de la Nature du Sud-Ouest, en abrégé « SICONA - Sud-Ouest" vorgelegt.
- Pièces justificatives :
1.Statuts 2018.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Capture d_cran 2023-02-06 112236.png

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Wird am 28.11 gestimmt und nachgereicht.
- Pièces justificatives :
1.D_liberation_1.6 pacte nature comit_ pilotage COPIL.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte den Beschluss hochladen. in welcher Gemeinde des zukünftigen Copil Lias-Alzette Supérieur wurde das bereits akzeptiert?
 2. Réponse de la commune :
Der Nachweis wurde ins Siginova hochgeladen.
 3. Avis final :
Der Beschluss entspricht einer Willensbekundung der Gemeinde, jedoch wird kein Repräsentant mit Vertreter für das zukünftige Comité pilotage benannt - wie es beispielsweise in einer anderen Gemeinde in der vergleichbaren Situation geschehen ist. Somit ist der Beschluss noch nicht präzise genug formuliert, was den Punkt zum derzeitigen Zeitpunkt nicht gerechtfertigt.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1)

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 21,15 %
- Numérateur : 289.09
- Dénominateur : 1366.75
- Points : 2.1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Siehe Tabelle 1
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Sicono.xlsx

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 150,34 Unité
- Numérateur : 4.04
- Dénominateur : 130.14
- Points : 2.5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Sicono.xlsx

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 2,83 %
- Numérateur : 38.62
- Dénominateur : 1366.75
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Sicono.xlsx

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 17,47 Unité
- Numérateur : 0.1
- Dénominateur : 16.97
- Points : 0.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Sicono.xlsx

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 8,68 %
- Numérateur : 1.12
- Dénominateur : 12.91
- Points : 4.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.1 Leudelange verbessert.pdf
 - 2.2.1 Gis-Projekt.zip
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Bitte überprüfen. Sind die 5,39 ar Biotope sind alle Biotope? Also auch die nicht im Gemeindeeigentum befinden? Hat nur eine Auswirkungen auf die Prozentangabe.
 2. Réponse de la commune :

Die Maßnahme wurde verbessert und ins Siginova hochgeladen.
 3. Avis final :

ok
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 5)

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 55,06 %
- Numérateur : 212
- Dénominateur : 385
- Points : 2.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.5 Leideleng Karten.pdf
 - 2.Gr_nfl_chenkartierung_Leudelage_2024.zip
 - 3.00_Bericht_INV_MO_Pacte_Nature_Leudelage.pdf

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 82,01 %
- Numérateur : 18.51
- Dénominateur : 22.57
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Alles in m2 angegeben
- Pièces justificatives :
 - 1.Gr_nfl_chenkartierung_Leudelange_2024.zip
 - 2.00_Bericht_INV_MO_Pacte_Nature_Leudelange.pdf

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.D_lib_ration_2.7_plantations_milieu_urbain.pdf

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 73 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.9 LEUDELANGE.pdf

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 1 Unité
- Points : 1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.10 Kontrolle Leudelage.pdf
2.346104291_779748130439295_655652652912761746_n.jpg
3.346100819_596751969184799_1415324723967033362_n.jpg

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 10 %
- Numérateur : 1
- Dénominateur : 10
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.11 Nachweis.pdf

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.12 Leudelange.pdf

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur : 20 %
- Numérateur : 20
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.PACTE NATURE-D_liberatioun Punkt 2.13_241108.pdf

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.14 Leudelange.pdf
2.Partie_ecrite.pdf

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Wird bis zum Audit gestimmt und nachgereicht.
- Pièces justificatives :
1.D_liberation 2.15_pacte nature jardin communautaire.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte wie angekündigt nachreichen
 2. Réponse de la commune :
Der Nachweis wurde ins Siginova hochgeladen.
 3. Avis final :
Der 4ar grosse Gemeinschaftsgarten Schaefert ist in Planung. Nachweise werden jedoch erst zum nächsten Audit geliefert, so dass der Punkt momentan noch nicht gerechtfertigt ist.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1)

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, réglementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.PACTE NATURE-D_liberatioun Punkt 2.16_241108.pdf
 - 2.Leudelange-Devis Staudepaketer.pdf
 - 3.Reklamm AKTIOUN P_IPERLEK 2022.pdf
 - 4.sensibilisation_paiperlek.pdf
 - 5.Capture d_cran 2023-01-18 105549.png

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.PACTE NATURE-D_liberatioun Punkt 2.17_241108.pdf

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur : 28,45 %
- Numérateur : 163
- Dénominateur : 573
- Points : 1.1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.18 Leudelange.pdf

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.D_lib_ration_1.1_strat_gie.pdf
 - 2.1.1_Strat_gie sans d_lib_ration.pdf

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$; prairies: $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$; biotopes protégés des milieux ouverts: 0kg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 2,57 ha
- Points : 0.4
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Sicono.xlsx

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 9,44 %
- Numérateur : 56.28
- Dénominateur : 596.43
- Points : 2.8
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.4 Vorgehensweise.pdf
 - 2.3.4 Plan Leudelange.pdf

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur : 17,53 %
- Numérateur : 3662
- Dénominateur : 20893
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.00_Bericht_INV_MO_Pacte_Nature_Leudelange.pdf

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur : 76,19 %
- Numérateur : 122.22
- Dénominateur : 160.41
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.8 Leudelage QGIS-Projekt.zip
 - 2.3.8 Nachweis Leudelage.pdf

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur : 39,97 %
- Numérateur : 5250
- Dénominateur : 13134.85
- Points : 2.7
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.10 Leudelange.pdf
 - 2.3_10_Leideleng.zip

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km2 de milieux ouverts)

- Valeur : 0,67 /km2 de milieux ouverts
- Numérateur : 4
- Dénominateur : 5.96
- Points : 0.7
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3_11_Relevante_Weiher.zip
 - 2.3.11 Leudelange Nachweis.pdf

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 4,61 %
- Numérateur : 41.6
- Dénominateur : 901.87
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Gruppe4_Sicono.pdf

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Biodivmonitoring_Leudelange_2024.pdf

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.D_lib_ration_1.1_strat_gie.pdf
 - 2.1.1_Strat_gie sans d_lib_ration.pdf

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.4.4 Leudelange Nachweis.pdf
 - 2.Partie_ecrite.pdf
 - 3.Partie_graphique_10000.pdf

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 30 %
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 10
- Points : 1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.SES_Pacte nature Leudelange_Sicona.pdf

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.4.8_Collaboration r_gionale_SES.pdf
2.SES_Pacte nature Leudelange_Sicona.pdf

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 4,17 ha
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Sicona.xlsx

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créées ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 15,24 ha
- Points : 3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Sicona.xlsx

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 31 Unité
- Numérateur : 5
- Dénominateur : 6
- Points : 1.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Sicona.xlsx

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.D_lib_ration_1.1_strat_gie.pdf
 - 2.1.1_Strat_gie sans d_lib_ration.pdf

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 357,57 ha
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Sicono.xlsx

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 99,11 %
- Numérateur : 354.38
- Dénominateur : 357.57
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Sicono.xlsx

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : FSC, PEFC
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Communes_certifiees_FSC_PEFC_20240206.pdf
 - 2.Certificat PEFC 2023 courrier.pdf
 - 3.Leudelange FSC.pdf

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 6,72 %
- Numérateur : 24.04
- Dénominateur : 357.57
- Points : 3.4
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Sicona.xlsx

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 3,6 /ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_09072024_aktuell.xlsx

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 7,08 /ha
- Numérateur : 2534
- Dénominateur : 358
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.5.6 Berechnung Leudelage Totholzbaume - zusätzliche Erklärung.pdf
 - 2.document.pdf

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

Gut nachvollziehbar! Bitte im Audit erläutern, inwiefern die Stichprobe von 9ha aussagekräftig genug ist.

2. Réponse de la commune :

Erläuterung:

Wie bereits in meinem Bericht erwähnt sind aufgrund der längeren Trockenperioden über die letzten Jahre viele Bäume, hauptsächlich Buchen, abgestorben und somit hat sich der Totholzanteil in den Wäldern stark erhöht. Beim Großteil der toten Bäume handelt es sich tatsächlich um Buchen, nur wenige Eichen wurden aufgenommen. Generell dominieren auf dem Territorium der Gemeinde Leudelingen die Buchenwälder, wobei man leider auch mittlerweile eine hohe Mortalität der Bäume in diesen Beständen beobachten muss, da aufgrund der starken Lehm- und Tonböden, die Wälder besonders durch die Trockenheit gelitten haben. In den Waldbeständen, wo der Anteil von Buche und Eiche beinahe gleich sind oder wo die Eiche sogar dominiert, ist die Anzahl der abgestorbenen Bäume wesentlich niedriger. In dem Kontext muss man wissen, dass ich mich bei den Stichproben auf Waldbestände beschränkt habe, welche einen relativ hohen Anteil an Eichen aufweisen. Das heißt, wenn ich mich überwiegend auf Buchenwälder beschränkt hätte, wäre die Anzahl an toten Bäumen definitiv höher. Es gibt einen Bestand von etwa 10 ha, den Alert, neben der Verbrennungsanlage Sidor, wo gut die Hälfte der Bäume bereits abgestorben sind. Ein anderer etwas kleinerer Bestand von ca. 60 ar auf der Geisenkopp weist einen Totholzanteil von über 80% auf. Diese Bestände habe ich natürlich nicht im Rahmen der Stichproben aufgenommen, um das Ergebnis nicht zu verfälschen, aber es soll bekannt sein, dass es viele Bestände in Leudelingen gibt, die eine deutlich höhere Anzahl an abgestorbenen Bäumen ergeben hätten, als die vier Waldparzellen, die ich schlussendlich untersucht habe. Demnach kann man davon ausgehen, dass die Anzahl der Totholzbäume sogar noch weitaus höher ist als das Resultat der Stichproben.

3. Avis final :

Der Förster konnte im Audit die Auswahl sehr gut nachvollziehbar erläutern.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 5)

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 54,67 ares
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Sicona.xlsx

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,36 %
- Numérateur : 1.29
- Dénominateur : 357.57
- Points : 0.5
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_Sicona.xlsx

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur : 4
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.5.10 Leudelange GIS-Projekt.zip
 - 2.5.10 Leudelange Nachweis.pdf

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu'adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.PACTE NATURE-D_liberatioun Punkt 5.11_241108.pdf

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.D_lib_ration_1.1_strat_gie.pdf
 - 2.1.1_Strat_gie sans d_lib_ration.pdf

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.D_lib_ration_6.1_Concept_Communication__annexe.pdf

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 9
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Stand 01.10.2024
- Pièces justificatives :
 - 1.6.2 Stand 24.10.2024.pdf
 - 2.Relev_ de prestations_SICONA_Kanneraktiviteit_2023.pdf

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui, organisation par la commune
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.3 Leudelage.pdf

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 12 /an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.4 2024 Leudelage.pdf

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.PACTE NATURE-D_liberatioun Punkt 6.5_241108.pdf

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur : 69,09 %
- Numérateur : 74590.89
- Dénominateur : 107959.27
- Points : 2.3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.6.6 Leudelange Stand 01.10.2024.pdf

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Facture 60-2024.1473_Leudelange.pdf
 - 2.Facture 60-2024.1476_Leudelange.pdf

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :